

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 3 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 21 mars par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 3 avril 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Patricia PARISSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO

Excusés ayant donné pouvoir : Jordan LE CARO à Abdaka SIRAT, Thierry MOUGEOT à Maryse NADALIN, Aurore LAPLANCHE à Danielle MATHIOT, Jean-Pierre RIFLER à Valérie MONTAGNE, Céline AUBLIN à Aurélio RIBEIRO, Magalie RAEVENS à Martial VINCENT

Absente : Maryline DECOURSIERE

2025.29 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir inchangés les taux de fiscalité locale en 2025, conformément aux orientations budgétaires débattues en réunion du Conseil municipal le 13 mars dernier ;

Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO s'étant abstenus,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **décide** de ne pas modifier les taux des trois taxes directes locales :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)

Libellé	Taux année 2024	Taux année 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	23.69%	23.69%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	44.73%	44.73%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	80.87 %	80.87 %